

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 26 (1980)
Heft: 8-9

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La trêve estivale est en Suisse d'assez courte durée. Elle est sensible surtout en juillet. L'activité économique et politique reprend dès les premiers jours d'août, les vacances scolaires se terminant vers la mi-août, en Suisse alémanique spécialement. Les thèmes de réflexion et d'action ne font pourtant pas défaut, dans les domaines les plus divers. Les finances, toujours les finances ! Il est vrai qu'un déficit de 1 700 millions dans le budget de la Confédération est proprement intolérable et qu'il faut à tout prix renflouer les caisses de l'Etat. On n'y arrivera qu'en demandant de nouveaux sacrifices aux citoyens et aux cantons, ainsi qu'aux secteurs économiques. Il y aura suppression de quelques subventions et nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération, ce qui pourrait ramener à une conception plus saine du fédéralisme. La Suisse n'offre aucune des conditions nécessaires pour une centralisation. Qu'on songe seulement à la diversité des langues et des confessions, ainsi qu'aux disparités économiques entre les diverses parties du pays, dont un tiers du territoire — il convient de le rappeler — est improductif. Les neiges éternelles et les rochers sont vendables du point de vue touristique. Ils ne sauraient fournir aliments ou matières premières, à l'exception des chutes d'eau dont on peut tirer de l'électricité.

Prudence et modestie

Cette précarité congénitale de la Suisse ne doit jamais être perdue de vue, notamment par les responsables de notre politique extérieure. Celle-ci continue — ou devrait continuer — à s'appuyer sur deux concepts fondamentaux, que M. Max Petitpierre, alors chef du Département politique, avait mis en valeur : neutralité et solidarité.

C'est l'alpha et l'oméga de la politique extérieure de la Suisse. Il faut y ajouter le conseil du sage du Ranft, Nicolas de Flüe, qui adjurait ses contemporains de ne pas se mêler des querelles des Grands. Croit-on que les données de base aient beaucoup changé depuis le XV^e siècle ?

On doit se poser sérieusement la question alors qu'il est à nouveau question de l'entrée de la Suisse à l'O.N.U. politique. Notre pays est déjà étroitement lié à toutes les entreprises de collaboration internationale, dans les domaines les plus divers. Elle participe à l'action d'institutions comme l'Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.), l'Organisation internationale du Travail (O.I.T.), le Haut Commissariat pour les Réfugiés, et de bien d'autres encore. Elle est présente dans les organismes de coopération économique, et c'est de nouveau un Suisse, l'ambassadeur Arthur Dunkel, qui va présider le G.A.T.T., qui encadre les accords commerciaux et les tarifs douaniers. Elle est active à l'O.C.D.E., l'Organisation de coopération et de développement économique, dont le siège est à Paris. Elle abrite le siège européen de l'O.N.U. à Genève, avec toutes ses organisations satellites. Pour ce faire, elle consent à des sacrifices coûteux puisque, en vertu d'accords de siège, les fonctionnaires de ces institutions sont exonérés d'impôts, la Ville et l'Etat de Genève acceptant néanmoins les charges d'infrastructure que comporte une population supplémentaire de plusieurs milliers de personnes.

Il faut ajouter à cette énumération bien incomplète les efforts que déploie la Confédération dans l'aide au développement. D'aucuns la jugent insuffisante en regard de ce que font d'autres pays, mais chacun n'agit-il pas selon ses moyens ? Et les nôtres sont forcément limités. Cette aide a pourtant le mérite majeur d'être efficace et réaliste. Elle est pratique, directe, tangible. Elle s'exprime en actes, fournit des matériels et des hommes et ne se dilue pas en octroi de fonds dont on ne sait souvent pas où ils vont se perdre.

Et puis, il ne faut pas oublier deux formes de coopération internationale représentées, l'une par la Confédération — et c'est la défense d'intérêts d'Etat tiers sur le territoire d'un autre Etat ayant rompu ses relations diplomatiques avec le premier (intérêts américains en Iran) — l'autre forme étant l'action du Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), organisme privé, neutre, mais uniquement composé de citoyens suisses.

On doit alors, devant l'éventualité d'une entrée de la Suisse à l'O.N.U. politique, se demander si ces formes de coopération pourraient continuer et ce qu'il adviendrait de notre maxime de neutralité perpétuelle et armée ? On nous dit que le maintien de la neutralité est négociable, voire ! En outre, la Suisse devrait-elle s'associer à des sanctions décidées par l'Assemblée générale de l'O.N.U. ou par le Conseil de Sécurité, où les Cinq Grands (Etats-Unis, U.R.S.S., Chine, France, Grande-Bretagne) possèdent un droit de « veto » absolu, droit antidémocratique par excellence ? Vraiment, devrions-nous nous compromettre avec des pratiques si contraires à notre génie et à nos principes, sous prétexte que, l'O.N.U. étant universelle, notre pays doit en faire partie. Quelle influence y exercerait-il ? Quel serait le poids de ses interventions, puisqu'aussi bien seuls les Grands détenteurs du droit abusif de « veto » décident en dernier ressort ? Ou devrions-nous nous abstenir lors de chaque décision, lors de chaque éventuelle condamnation de l'action d'un Etat, invoquant alors notre neutralité pour justifier notre dérobade ? Si tel est le cas, pourquoi nous embarquer dans cette galère où, au reste, personne ne nous presse d'entrer ? On nous annonce un message prochain adressé par le Conseil fédéral aux Chambres sur ce sujet épineux de l'entrée à l'O.N.U. Ce message passera-t-il le cap de la discussion et de la décision parlementaires ? Ce n'est pas sûr. Si oui, trouvera-t-il l'agrément du peuple et des cantons ? C'est encore moins sûr. Au reste, comme on dit dans mon canton de Vaud, « rien ne brûle... ».

Devant une mappemonde

Prenez une mappemonde de bonne dimension, cherchez à y situer la Suisse. Vous trouverez peut-être un point minuscule, pressé entre des grands voisins (Allemagne, France, Italie, Autriche), perdu dans l'immensité de l'univers, insignifiant à vrai dire si l'on veut se mesurer au monde. Cet état de fait n'incite-t-il pas à la réflexion et à la méditation, et ne nous engage-t-il pas à la mesure ?

Notre petitesse est évidente. En voulez-vous des preuves ? On parle de la Suisse puissance financière, place bancaire mondiale. Qu'en est-il en réalité ? le franc suisse, certes solide et bien couvert par de l'or et des devises, n'est cependant pas une monnaie de référence, comme le dollar, le yen, le mark allemand, voire le franc français. Bref, il ne fait pas le poids. Qu'on en juge.

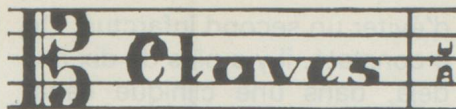
Dans une liste des 150 plus grandes banques d'Europe, pas une banque suisse parmi les dix qui réalisent les plus gros bénéfices (en revanche, il y a cinq banques anglaises et trois allemandes). Pas une banque suisse parmi les dix banques réalisant les plus gros bénéfices par tête d'employé.

Pas une banque suisse réalisant les plus gros bénéfices par dollars en dépôt. Enfin, pas une banque suisse parmi les dix plus grandes européennes (alors que la France en compte quatre, l'Allemagne quatre, l'Angleterre deux).

Ajoutons que l'Allemagne compte quarante-neuf des cent cinquante plus grandes banques européennes, l'Italie vingt-quatre, la France dix-huit, l'Angleterre et l'Espagne dix, alors que la Suisse n'en compte que huit (soit à peine plus que la Hollande, l'Autriche, la Belgique ou la Suède), ce qui ramène la prétendue « influence internationale » des banques suisses à de plus justes proportions.

Et cela devrait conditionner toute notre politique extérieure, même, et surtout, à l'égard de l'O.N.U. Sans être parmi les infiniments petits, nous sommes parmi les tout tout petits. Que cela nous engage à la prudence, en dépit des rêves de grandeur de certains hommes politiques, de certains diplomates, de certains partis. Et répétons avec le sage : mon verre est petit, mais je bois dans mon verre...

René Bovey



NOUVEAUTES DISQUES

Oeuvres pour flûte à bec solo de la Renaissance au Baroque, et du Classique au Moderne.

Anonymus, Bach, Paganini, Rossini, Mozart, Moser, Marti, Conrad Steinmann, flûtes à bec.

Claves D 8001 LP.

Par ce disque Conrad Steinmann veut éveiller l'attention de ses auditeurs sur les diverses possibilités de la flûte à bec, connue surtout dans la musique baroque tardive des « vieux maîtres ». Cet enregistrement démontre la grande variété de la flûte à bec dans des compositions de toutes périodes jusqu'à nos jours. Il faut donc perdre l'image exclusive de la flûte à bec traditionnelle et admirer la richesse d'interprétation de cet instrument.

Joseph Haydn

Concerto pour violon en sol majeur

Danses allemandes

Divertimento en sol majeur

Camerata Lysy Gstaad, Alberto Lysy, violon

Claves D 8002 LP + MC

Nous présentons le premier enregistrement d'un ensemble déjà très connu : La Camerata Lysy Gstaad, formée dans le cadre de l'Académie Internationale de Musique Menuhin, a enregistré des œuvres de Haydn sous la direction d'Alberto Lysy, soliste violoniste renommé et directeur de l'Académie. La Camerata Lysy interprète la « musique légère » de Haydn avec une grande sûreté de style ; elle nous fait ressentir la légèreté de cette musique, alors souvent composée pour le moment même, et la savourer ici comme « moment musical ». La Camerata Lysy s'approche de cette musique légère, noble et fine de son style personnel. Il en résulte une interprétation de musique classique « légère » comme elle devrait se présenter : l'ensemble et le soliste — Alberto Lysy lui-même — donnent preuve de leur excellent talent.

Vous trouverez ces disques d'une étonnante qualité suisse dans les Fnacs de Paris.

+GF+

RACCORDS ROBINETTERIE EN FONTE MALLÉABLE

RACCORDS ROBINETTERIE EN MATIÈRE PLASTIQUE

MACHINES A FILETER ET A TRONÇONNER

MACHINES A GRENAILLER

MACHINES OUTILS

(TOURS CN - TOURS A COPIER - DRESSEUSES)

RACCORDS A BAGUE DE SERRAGE SERTO

(Programmes en plastique, cuivre, acier et inox)

LAVABOS FONTAINES ROMAY

Georges Fischer S.A.

14, Rue Froment, 75011 PARIS

Tél. : 355.39.93

Télex : 230922